

BUREAUX: RUE NAIN, 1

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 45 fr.; Six mois, 85 fr.; Un an, 145 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement commence, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Numéros de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 h. 13, 7 h. 18, 8 h. 15, 9 h. 43, 11 h. 46 m., 12 h. 23, 1 h. 58, 3 h. 39, 5 h. 13, 6 h. 48, 7 h. 28, 8 h. 38, 9 h. 38, 11 h. 08 à Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 h. 52, 7 h. 18, 8 h. 45, 10 h. 18, 11 h. 23, m., 1 h. 20, 2 h. 45, 5 h. 10, 5 h. 38, 7 h. 18, 8 h. 23, 10 h. 34, 11 h. 38 à Lille à Roubaix, 5 h. 15, 6 h. 55, 8 h. 22, 9 h. 55, 11 h. 05, 12 h. 57, 2 h. 22, 4 h. 47, 5 h. 20, 6 h. 55, 8 h. 00, 10 h. 13, 11 h. 15 à Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 h. 05, 7 h. 10, 8 h. 05, 9 h. 40, 11 h. 12, 12 h. 15, 1 h. 50, 3 h. 31, 5 h. 05, 6 h. 07, 7 h. 20, 8 h. 18, 9 h. 18, 11 h. 00 à Mouscron à Lille, 6 h. 52, 9 h. 22, 11 h. 20, 11 h. 57, 3 h. 13, 4 h. 47, 5 h. 49, 7 h. 02, 9 h. 05

ROUBAIX, 8 NOVEMBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

Nous devons appeler l'attention sur une grave nouvelle que nous apporte le *Journal de Florence*. Ce journal ne la donne que sous toutes réserves, mais elle n'est que trop vraisemblable.

D'après la feuille viennoise, le conseil des ministres de Victor-Emmanuel aurait décidé d'envoyer aux puissances un *Mémorandum* dans lequel le gouvernement transalpin ferait ressortir le danger pour l'Italie et pour le monde, de tolérer plus longtemps que le Vatican soit le foyer d'une conjuration permanente contre le progrès et les institutions modernes. Le moment serait venu d'aviser, dans les intérêts mêmes de l'Eglise (on croirait lire M. About). Les puissances partageraient sans doute l'opinion qu'il est nécessaire de parfaire la loi des garanties au moyen d'une clause additionnelle qui tempérerait les passions des catholiques et permettrait par conséquent au Saint-Père de se livrer entièrement aux soins de son ministère purement spirituel (toujours M. About).

C'est absolument la fable du *Loup et de l'agneau*. La Fontaine a oublié de dire que le Loup avait pu manger l'agneau sans qu'aucun berger vint à la défense de celui-ci.

L'Europe a déjà tant laissé faire à l'Italie, que l'Italie peut se permettre cette audace et espérer d'obtenir ce qu'elle demande.

Un télégramme de Madrid mande que le *Saint-Antoine*, de Murillo, une des plus belles toiles du peintre sévillan, rival de Goya et de Velasquez, ses maîtres, vient d'être volé à la cathédrale de la Giralda à Séville. La Giralda n'est pas située dans un lieu désert: elle est tout à fait voisine de l'Alcazar, de la Casa Lonja, du palais archi-épiscopal, et même d'une caserne. Sa surveillance n'exige pas un service spécial de police. Néanmoins, les voleurs — ce sont peut-être les amis de ces personnages, qui, bien que n'appartenant pas, assure-t-on, aux nouvelles couches, *casarto ou quinto estado*, dévalisèrent, à la fin de 1868, l'Armeria de Madrid; — ont pu, à la barbe des agents de M. Serrano, descendre le tableau, suspendu aux murs de ce magnifique sanctuaire, le transporter, malgré ses dimensions, au dehors, peut-être après l'avoir emballé soigneusement pour le préserver des accidents! Tout cela comme un pick pocket escamote un mouchoir de poche. Le télégramme oublie de nous apprendre si M. Serrano va adresser un *Mémorandum* au gouvernement français, pour se plaindre de la négligence de M. le marquis de Nedaillac, préfet des Basses-Pyrénées, qui ne doit pas être étranger à cette affaire.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 7 novembre.

Il y a peu de nouvelles importantes à vous signaler; la polémique tourne dans le cercle des mêmes redites; profitons de cet instant de loisir pour rectifier beaucoup d'idées sur les conditions historiques et nationales de la monarchie. Ce travail vient d'être fait par un des doyens de la presse catholique et monarchique, M. Coquille, qui, depuis 25 ans, dans *l'Univers* et dans le *Monde*, n'a pas cessé de défendre les vrais principes constitutifs de la société française. Nous devons déjà à cet honorable et laborieux écrivain trois ouvrages importants: les *Légistes, la politique chrétienne, le Césarisme dans les temps modernes et dans l'antiquité*. M. Coquille complète l'ensemble de ces études politiques en publiant à la librairie Lecoffre un nouveau volume du plus haut intérêt et très opportun; ce volume est intitulé *la Royauté française*.

Nous aurons bientôt à discuter encore une fois cette grave question de la monarchie; il est impossible qu'en présence d'un danger si actuel, si immédiat, tous les voiles ne soient pas déchirés et que l'Assemblée nationale n'aille pas au fond du problème. M. Coquille nous présente la royauté française sous un point de vue, on peut le dire, nouveau. Ce n'est plus la royauté envisagée dans les souvenirs historiques et dans les services qu'elle a rendus à toute la France.

Ce sujet est épuisé, et c'est à peine si les esprits auraient le temps de s'y attacher. Il s'agit de la royauté, considérée comme le fait le plus important de notre nationalité moderne, et le seul qui puisse nous mettre au niveau des puissances européennes, qui ne nous ont devancés que parce qu'elles sont fidèles à leurs principes constitutifs. Dans la *Royauté française*, le principe de l'hérédité française monarchique est sensé jusque dans ses racines. L'empire et la Royauté de juillet sont aussi étudiés par contraste. Et nous saisissons la barrière infranchissable qui sépare du pouvoir héréditaire ou perpétuel, les différents gouvernements électifs qui, sous des noms de république ou de royauté, ne sont que l'instabilité organisée. Cette étude approfondie de l'hérédité et du principe électif convient à notre temps qui se débat entre ces deux limites, et qui, dans sa passion ou son ignorance, voudrait se fixer dans un juste milieu. L'auteur de la *Royauté française* nous montre en s'appuyant sur l'histoire et sur la pratique des peuples européens, que l'hérédité, principe de fixité, s'associe aisément au principe électif et en obtient tous les services qu'il peut rendre à l'ordre social.

Le principe électif, au contraire, décline toujours dans son propre sens et aboutit à l'anarchie, c'est dire que l'ordre engendre la liberté. Jamais vérité politique n'a reçu une plus éclatante démonstration des faits et des événements. Toutes les questions fondamentales qui touchent à nos intérêts présents sont accordées avec une logique rigoureuse.

Quel est le principe de nos révolutions? Qu'est-ce que le suffrage universel? Qu'entendons-nous par société moderne? Pourquoi l'athéisme est-il devenu un dogme social et quelles en sont les conséquences politiques? En quoi la Royauté se distingue-t-elle du Césarisme? Toutes questions qui ne sont pas ni d'hier, ni de demain, mais qui constituent l'heure présente. Car notre situation en Europe vient précisément de ce que nous sommes dans ces principes de 89, qui nous isolent, et contre

lesquels les grandes puissances réagissent chaque jour avec plus d'énergie, éclairées par nos exemples et par nos désastres. La royauté héréditaire, c'est la France rentrée dans le droit commun des grandes puissances, des peuples prospères.

C'est la fin de nos divisions et une ère nouvelle. Telle est la conclusion qui ressort avec la plus lumineuse évidence, du livre sur la *Royauté française*; il fait tout à la fois honneur à la forte intelligence et au patriotisme de M. Coquille.

DE SAINT-CÉROUR.

M. de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets:

Paris, le 7 novembre 1874.

Monsieur le Préfet, je suis informé par plusieurs de vos collègues que l'annonce des conseils de révision pour l'armée territoriale a produit quelque préoccupation dans nos campagnes.

Il vous sera facile, monsieur le préfet, d'éclairer à cet égard l'opinion publique.

La révision des conseils de révision qui doivent statuer sur les cas d'exemption et de dispense dans l'armée territoriale n'est qu'une application de la loi qui soumet tout Français au service militaire personnel. Cette opération doit se renouveler tous les ans, et elle ne saurait donner lieu à la moindre inquiétude.

L'Assemblée nationale a voté la loi du 27 juillet 1872 dans un esprit de paix. Le gouvernement applique cette loi dans le même esprit. Le bon sens de la population ne saurait s'y méprendre et ne permettra pas qu'on dénature le caractère d'une mesure, conséquences obligées de nos nouvelles institutions militaires. Saisissez toutes les occasions de porter ces faits et ces assurances à la connaissance du public.

Pour accomplir l'œuvre de réorganisation à laquelle est consacré le Maréchal-Président de la République, il a besoin de l'appui et du calme de l'opinion. Il compte sur le concours de tous les bons citoyens, sans distinction de parti, pour rendre facile l'application d'une loi réclamée, après nos malheurs, par tous ceux qui voulaient le maintien de l'ordre et de la paix.

Agréez, monsieur le Préfet, etc.

Le ministre de l'intérieur,

Signé: Général de Chabaud-Latour.

Instructions ministérielles pour les volontaires d'un an

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, la circulaire suivante: Paris, le 31 octobre 1874.

Mon cher général,

Au moment où les engagés conditionnels de première année vont être dirigés sur les corps qui ont été désignés pour les recevoir, il n'est pas inutile de rappeler à MM. les chefs de corps qu'ils doivent veiller attentivement à ce que les prescriptions du règlement du 25 octobre 1873 soient strictement appliquées. J'ai appris, en effet, que ces instructions n'ont pas été toujours observées ou qu'elles n'ont reçu qu'une exécution incomplète, au grand détriment du développement de l'institution du volontariat, et il importe essentiellement que ces infractions ne se reproduisent plus à l'avenir.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien inviter MM. les chefs de corps placés sous votre commandement à se conformer exactement aux prescriptions du règlement précité et de la circulaire qui y était annexée.

Ils devront s'attacher surtout à ce que les engagés conditionnels ne soient l'objet d'aucune faveur particulière; ils leur interdiront formellement le port de toute tenue de fantaisie, veilleront à ce qu'ils n'aient pas de logements en ville et se montreront très réservés dans la délivrance des permissions exceptionnelles dépassant une durée de vingt-quatre heures.

Dans certains corps on n'a pu fournir une salle d'étude spéciale aux volontaires. Sans méconnaître les difficultés que l'on a pu rencontrer, j'insiste de la manière la plus sévère pour que la disposition de la circulaire ministérielle du 25 octobre concernant cet objet, d'une importance majeure, ne reste pas sans effet.

La conduite des volontaires a été jusqu'ici généralement bonne. Néanmoins, quelques exceptions regrettables se sont produites; j'ai donné les ordres nécessaires pour réprimer énergiquement de semblables écarts et en prévenir le retour. Il faut que ces jeunes gens se pénètrent bien de l'idée que, placés vis à vis de leurs camarades dans une position exceptionnelle, ils doivent à ceux-ci l'exemple du travail et de la bonne conduite.

Eh bien, j'appelle votre attention sur la nécessité de vous rendre compte du degré d'instruction générale des engagés conditionnels nouvellement admis, et de constater si, cette année encore et nonobstant les recommandations formulées dans la circulaire du 2 juin 1874 (bureau de recrutement), il n'aurait pas été apporté à l'égard de certains candidats une indulgence excessive, qui ne peut être que très préjudiciable au bien du service et aux intérêts des volontaires eux-mêmes.

Si l'on est ainsi, et dans l'obligation où l'on est d'accepter une situation regrettable, MM. les chefs de corps devront veiller à ce que les cours suivent leur marche régulière et à ce que la présence de quelques jeunes gens dont l'instruction primaire serait insuffisante ne vienne pas entraver les progrès de leurs camarades plus instruits.

Ceux des volontaires qui ne pourront suivre avec fruit les leçons déterminées par les programmes devront s'attendre à subir, à la fin de l'année, les conséquences de leur situation. C'est donc à eux à chercher à acquiescer par un travail exceptionnel, les connaissances qui leur sont indispensables pour l'obtention du certificat d'instruction militaire.

Enfin, j'insiste sur ce point qu'il doit être entendu que l'ancienneté du service des engagés conditionnels, au point de vue de la collation des grades, compte du jour fixé chaque année pour leur mise en route. La date prescrite pour les volontaires du prochain appel étant le 5 novembre, ce n'est que le 5 mai 1875 que le grade de caporal ou de brigadier pourra leur être conféré légalement, dans la limite des vacances existant alors dans les corps dont ils feront partie.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre,

Général E. de Cissey

Le Pays de Barne publie la déclaration suivante de M. Edmond Naudo, ancien curé schismatique à Charmeille. Elle est une consolation pour tous les cœurs catholiques:

« Messieurs les rédacteurs du Pays, Il est bon, en quittant votre Jura catholique, et vous voudrez bien me permettre de me servir de vos colonnes pour le faire, de

publier une rétractation complète sur mes faits et gestes dans le Jura, sur l'apostasie dont j'ai été un des instigateurs et des ministres.

Je le dois à l'Eglise, ma mère, à votre pays où j'ai fait tant de mal, à votre illustre évêque, à vos saints prêtres exilés, à ces populations fidèles, aux malheureux qui m'ont suivi.

Je déclare donc me soumettre humblement aux enseignements de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut; je mets tous ses conciles, tous ses décrets, surtout ceux de l'infaillibilité du Souverain Pontife, me soumettant à tous les ordres sortis de la bouche de celui qui remplace Jésus-Christ sur la terre, rejetant les enseignements pervers du libéralisme qui m'avaient entraîné, et je demande pardon à Dieu, à votre pays, de ces actes que j'ai pu commettre pour favoriser le schisme.

Je déclare ensuite qu'ayant connu mieux que personne les chefs de ce culte nouveau, le but unique de leur œuvre est l'insanation de la religion; avant qu'il soit peu, d'ailleurs, les germes de dissolution contenus dans leur doctrine réussissent à détruire ce pauvre édifice, maintenant jusqu'à présent grâce à des mesures odieuses et indignes d'un peuple libre.

Un jour donc maintenant à cette Eglise que je n'aurais pas dû quitter, heureux, au prix de mille souffrances, d'avoir pu abandonner le sentier de l'apostasie et surtout les hommes qui s'en sont faits les apôtres, je demande de nouveau pardon à votre Jura du mal que j'y ai fait, pardon à cette population si admirablement fidèle que j'avais tenté de corrompre.

Avant qu'il soit peu s'en ira l'heure de la victoire, car Dieu ne peut pas laisser ainsi sans récompense une foi si ardente, objet de l'admiration du monde.

J'espère donc que mon Maître si bon et si miséricordieux voudra pardonner les fautes nombreuses de celui qu'il n'avait fait prêtre que pour l'édification des peuples, et qu'il me permettra de réparer par une conduite vraiment sacerdotale et pénitente le mal que j'ai commis en venant dans votre pays.

Veillez agréer, messieurs les rédacteurs, l'assurance de mon entier respect.

Edmond Naudo, prêtre. Croix, par Delle, 25 octobre 1874.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. du Moncel a communiqué, à l'Académie des sciences, le résultat de ses dernières recherches sur la conductibilité électrique des corps médiocrement conducteurs.

Déjà, M. du Moncel a fait connaître ses nombreuses expériences sur la conductibilité des bois et des substances calcaires.

Les tissus sont hygrométriques, en général, mais cette propriété varie beaucoup avec la nature des tissus. Ainsi, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, ce n'est pas la soie qui est la moins conductrice de l'électricité. La soie noire conduit parfaitement, du moins en ce qui concerne l'électricité dynamique; elle conduit beaucoup mieux que la laine, étoffe moins hygrométrique que la soie noire.

La soie de couleur est assez imperméable à la vapeur d'eau atmosphérique, et par suite résiste assez au passage de l'électricité de la pile. On pouvait se demander pour quelle raison on trouvait tant de différence entre la soie noire et la soie de couleur.

ÉPILOGUE

Il y a 15 ans de cela, M. et Mme Audouin ont quitté ce monde avec le regret d'y laisser un fils bien léger, qui, de l'existence, n'aime que le côté plaisir, sans songer au côté devoir, et une fille trop raisonnable. Si raisonnable même qu'elle accepte, comme toute naturelle, la vie maussade et décolorée des vieilles filles.

Ah! si l'on pouvait savoir combien cette raison cache de tristesse!

Adrienne a bientôt 40 ans. Elle est encore belle à la façon de ces jours d'autonne calmes et voilés. Ses cheveux sont encore bruns et soyeux, ses yeux orangés ont une expression mélancolique; le sourire ne vient plus que rarement jouer dans les fossettes de ses joues; mais le front est resté pur, le teint animé de cette chaleur intérieure que les années n'éteignent pas dans les natures choisies.

Sa vivacité charmante est morte. Son éternel travail s'est immobilisé dans ses mains. Comme autrefois, elle reste encore pensive à cette même fenêtre où nous l'avons entrevue dans sa jeunesse fraîcheur.

Son regard erre sur cette place Lafayette, et compte toujours les pavés de cette rue des Petits-Hôtels qui furent tout son horizon.

Qu'ils sont loin les jours riants où le bonheur et l'amour irradiaient de cette fenêtre à cet horizon!

Ce bonheur, elle l'avait estimé à trop haut prix. Cet amour, elle ne comprit

Faustineton du *Journal de Roubaix* DU 9 NOVEMBRE 1874.

-11-

ADRIENNE

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX (SUITE ET FIN).

— Parce que M. de Mauperlé m'a méconnue, soupçonnée, mésestimée, et que je sens tout au fond de l'âme que je ne pardonnerai jamais à l'homme qui a douté de moi, dit-elle avec énergie.

— C'est trop de fierté, ma fille, hargner Mme Audouin; dans ce grand Paris, les apparences sont si trompeuses... A Poitiers, cela ne serait pas arrivé.

— Quoi donc? demanda le père.

— Admettons que je suis restée provinciale sous le rapport de la susceptibilité, que je ne comprends rien aux mœurs parisiennes; soit, mais je n'ai plus confiance en ce beau jeune élégant qui se croit sûr de plaire dès qu'il paraît, qui écrit à une jeune fille bien née sans y être encouragé, et se présente hardiment chez elle... Je n'ai pas encore bien pu comprendre pourquoi, mais, à coup sûr, ce n'était pas dans un but louable, puisque devant vous, mon père, il n'a pu que mentir et se retirer.

— Que dis-tu là? Que racontes-tu d'incertain? Ce monsieur de l'autre soir était M. de Mauperlé! s'écria M. Au-

doin, dont les sourcils se froncèrent.

— Allons, allons, calmez-vous, dit la mère, qui voulait pacifier les cœurs émus; il venait peut-être incognito étudier notre intérieur.

Adrienne eut un sourire amer. Toutes les explications, toutes les protestations ne pouvaient effacer de son souvenir le regard de colère et de reproche qu'elle avait reçu d'Emmanuel ce soir-là.

La pensée qu'il avait été mystifié la veille par celui qui avait, le lendemain, la prétention de devenir son gendre, dépit souverainement à M. Audouin et le disposa à admettre plus facilement le nouveau refus de sa fille.

Aussi inébranlable dans cette résolution qu'elle l'avait été dans la première, Adrienne pria son père d'en informer M. Veridan en lui demandant de vouloir bien transmettre à M. de Mauperlé leur refus positif et poli.

Elle obtint l'autorisation d'écrire elle-même quelques mots à l'ingénieur pour lui expliquer sa conduite.

« Monsieur et excellent ami, lui disait-elle, n'allez pas, je vous en prie, me taxer de légèreté ou d'entêtement, si je refuse une fois encore un mariage que vous vouliez bien patroner. M. de Mauperlé sera peut-être le seul que ma résolution n'étonnera pas, s'il veut bien se souvenir de torts que je ne veux pas rappeler, mais dont l'impression est encore en moi si vivante que je ne saurais songer à un rapprochement entre nous. Je désire que ma détermination ne nuise en rien à M. de Mauperlé près de

vous, et que la position que vous lui destinez en Moldavie lui soit un dédommagement du chagrin que je puis lui causer.

» Je reste, Monsieur, avec les plus respectueux sentiments, votre reconnaissant. » ADRIENNE.

Le soir, lorsque Emmanuel entra, à l'heure dite, dans le salon de M. Veridan, celui-ci s'écria d'un ton d'amicale brusquerie:

— Mon cher monsieur, vous irez en Moldavie, décidément, mais seul.

— Seul! répéta Emmanuel en palissant; mademoiselle Audouin?...

— Mlle Audouin refuse, en alléguant des motifs que vous comprendrez mieux que moi, à qui elle ne les explique pas.

— Mon Dieu! mon Dieu! que dites-vous? répéta-t-il atterré.

— Je ne veux pas savoir ce que vous avez pu lui faire pour la blesser si fort; mais, que diable! Mon cher Mauperlé, il ne faut pas s'aviser de plaisanter avec cette petite fille-là, très-digne et très-sérieuse.

— Je suis trop cruellement puni! murmura Emmanuel.

— Je suis content pour vous de ce voyage, qui va vous apporter une distraction pressante.

— Ah! monsieur! je ne veux pas oublier et ne l'essayerai même pas. Son souvenir me sera un utileremords et peut-être encore... qui sait?... Laissez-moi garder une espérance...

— Ah! je t'entends! murmura M. Vé-

ridan, qui regarda mélancoliquement ses cheveux gris dans une glace.

Une heure après, il écrivait à Adrienne:

« Ma chère enfant, vous serez infailliblement destinée à natter toute votre vie les interminables tresses de sainte Catherine, si vous comptez encore sur moi, pour vous présenter un nouveau parti. Vous avez une petite figure tantôt cavalière, tantôt mystérieuse, d'évincer vos prétendants qui me font renoncer à tout jamais à la concurrence déloyale que je faisais à M. de Foi. Ce qu'il y a de plus joli, c'est que vos deux soupirants ont pris, l'un la route du Limousin, l'autre celle de Moldavie, avec ce refrain identique: « Qui sait? j'espère encore; j'attendrai! » Or, ma chère Adrienne, le premier reviendra à Paris dans six mois pour son plaisir; le second, dans deux ans pour mes affaires; si vous avez d'ici là suffisamment enchaîné la suadite sainte, il sera encore temps. Je baise vos petites mains, méchant enfant!

» A. VERIDAN. »

— Non, non, murmura Adrienne, ni un mari âgé, égoïste et riche, ni un mari jeune, frivole et fat, j'attendrai sans regret. Mieux vaut vivre seule que de ne pas être aimée comme je le rêve, profondément, saintement!

Elle s'accouda, rêveuse, devant la cheminée, dont la glace lui renvoyait son jeune visage tout illuminé de cette lueur intérieure qui participe de la pureté, de l'espoir et de la foi.